CARELYS® ARGONET + NETT DESODORISANT 20ML - 13603

Date: 26/04/2020 Page 1/12

Révision: N°6 (26/04/2020)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L´ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : CARELYS® ARGONET + NETT DESODORISANT 20ML

Code du produit : 13603

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détergent surodorant

Utilisation professionnelle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: ORAPI HYGIENE..

Adresse: 12, RUE PIERRE MENDES FRANCE.69120.VAULX-EN-VELIN.FRANCE.

Téléphone: +33 (0)4 37 42 23 03. Fax: +33 (0)4 37 57 18 27.

fds@orapi.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

CAS 68439-46-3 ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence - Prévention :

P280 Porter un équipement de protection des yeux, du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

CARELYS® ARGONET + NETT DESODORISANT 20ML - 13603

>RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

> Composition:

- composition :			
Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 0586	GHS07, GHS05		$2.5 \le x \% < 10$
CAS: 68439-46-3	Dgr		
	Acute Tox. 4, H302		
ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED	Eye Dam. 1, H318		
INDEX: 603-064-00-3	GHS02, GHS07	[1]	$2.5 \ll x \% < 10$
CAS: 107-98-2	Wng		
EC: 203-539-1	Flam. Liq. 3, H226		
REACH: 01-2119457435-35	STOT SE 3, H336		
1-METHOXY-2-PROPANOL			
INDEX: 64_17_5A	GHS07, GHS02	[1]	2.5 <= x % < 10
CAS: 64-17-5	Dgr		
EC: 200-578-6	Flam. Liq. 2, H225		
REACH: 01-2119457610-43	Eye Irrit. 2, H319		
ETHANOL			
INDEX: 15763_76_5	GHS07		1 <= x % < 2.5
CAS: 15763-76-5	Wng		
EC: 239-854-6	Eye Irrit. 2, H319		
REACH: 01-2119489411-37			
CODULA D. CLIA (ENTERLIA DILONATE			
SODIUM P-CUMENESULPHONATE	CHOOL CHOOL CHOO		0 0 1
INDEX: 612_131_006B	GHS07, GHS05, GHS09		$0 \le x \% < 1$
CAS: 7173-51-5	Dgr		
	Acute Tox. 4, H302		
CHLORURE DE	Skin Corr. 1B, H314		
DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM	Eye Dam. 1, H318		
	Aquatic Chronic 2, H411		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 10		
	111 1 leate = 10		

Date: 26/04/2020 Page 2/12

Révision: N°6 (26/04/2020)

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Ne rien faire absorber par la bouche.

Consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de contact avec la peau:

Rincer abondamment avec de l'eau. Si une gêne persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (26/04/2020) ORAPI HYGIENE.

CARELYS® ARGONET + NETT DESODORISANT 20ML - 13603

Date: 26/04/2020 Page 3/12

Révision: N°6 (26/04/2020)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- dioxyde de carbone (CO2)
- poudres

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Eviter le contact avec les yeux.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Version: N°1 (26/04/2020) ORAPI HYGIENE.

CARELYS® ARGONET + NETT DESODORISANT 20ML - 13603

Date: 26/04/2020 Page 4/12

Révision: N°6 (26/04/2020)

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3:	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Notes:
107-98-2	375	100	568	150	Peau

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010):

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères :
107-98-2	100 ppm	150 ppm			
64-17-5		1000 ppm		A3	7 42 23 03.

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 08/08/2019) :

CAS	VME:	VME:	Dépassement	Remarques
107-98-2		100 ppm		2(Î TM)
		370 mg/m ³		
64-17-5		200 ppm		4(ÎTMÎTM)
		380 mg/m ³		

- France (INRS - ED984 / 2019-1487):

CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
107-98-2	50	188	100	375	*	84
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

SODIUM P-CUMENESULPHONATE (CAS: 15763-76-5)

Utilisation finale :TravailleursVoie d'exposition :Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 136.25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 0.096 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 26.9 mg de substance/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

Version: N°1 (26/04/2020)

ORAPI HYGIENE.

CARELYS® ARGONET + NETT DESODORISANT 20ML - 13603

Date: 26/04/2020 Page 5/12

Révision: N°6 (26/04/2020)

DNEL: 3.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 68.1 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à long terme DNEL: 0.048 mg de substance/cm2

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme 6.6 mg de substance/m3 DNEL:

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Utilisation finale: Travailleurs Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme 343 mg/kg de poids corporel/jour DNEL:

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 950 mg de substance/m3

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à court terme DNEL: 1900 mg de substance/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 87 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme Effets potentiels sur la santé: DNEL: 206 mg/kg de poids corporel/jour

Inhalation Voie d'exposition:

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 114 mg de substance/m3

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à court terme DNEL: 950 mg de substance/m3

1-METHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)

Utilisation finale: Travailleurs Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL: 50.6 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à court terme DNEL: 553.5 mg de substance/m3

Voie d'exposition:

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme

Version: N°1 (26/04/2020)

ORAPI HYGIENE.

CARELYS® ARGONET + NETT DESODORISANT 20ML - 13603

Date: 26/04/2020 Page 6/12

Révision: N°6 (26/04/2020)

DNEL: 369 mg de substance/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 3.3 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 18.1 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 43.9 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

SODIUM P-CUMENESULPHONATE (CAS: 15763-76-5) Compartiment de l'environnement :

PNEC: 0.037 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC: 0.23 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC: 0.023 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 2.3 mg/l

Sédiment d'eau douce Compartiment de l'environnement :

PNEC: 0.862 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC: 0.0862 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 100 mg/l

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 0.63 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC: 0.96 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC: 0.79 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 2.75 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 3.6 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC: 2.9 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

Version: N°1 (26/04/2020) ORAPI HYGIENE.

CARELYS® ARGONET + NETT DESODORISANT 20ML - 13603

Date: 26/04/2020 Page 7/12

Révision: N°6 (26/04/2020)

PNEC: 580 mg/l

1-METHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 4.59 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC : 10 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC : 1 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 100 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 52.3 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC : Sédiment marin 5.2 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 100 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Version: N°1 (26/04/2020) ORAPI HYGIENE.

CARELYS® ARGONET + NETT DESODORISANT 20ML - 13603

Date: 26/04/2020 Page 8/12

Révision: N°6 (26/04/2020)

>RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Fluide.

Couleur : incolore à jaune pâle Odeur : menthe - eucalyptus

|> Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH: 7.50 0.5.

Neutre.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité: 1.005 +/- 0.005 (20°C)

Hydrosolubilité: Soluble.

Point/intervalle de fusion: Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation: Non précisé.

Point/intervalle de décomposition: Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel
- la chaleur
- l'exposition à la lumière

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

| > RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis)

11.1.1. Substances

|> Toxicité aiguë :

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Par voie orale : DL50 = 10470 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Version: N°1 (26/04/2020) ORAPI HYGIENE.

CARELYS® ARGONET + NETT DESODORISANT 20ML - 13603

DL50 > 2000 mg/kgPar voie cutanée:

Espèce : Lapin

CL50 > 50 mg/lPar inhalation (Vapeurs):

Espèce: Rat

OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

Date: 26/04/2020 Page 9/12

Révision: N°6 (26/04/2020)

ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED (CAS: 68439-46-3)

300 < DL50 <= 2000 mg/kgPar voie orale:

Espèce: Rat

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Espèce: Autres

Mutagénicité sur les cellules germinales :

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Aucun effet mutagène.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Ethanol (CAS 64-17-5): Voir la fiche toxicologique n° 48.
- 1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2): Voir la fiche toxicologique n° 221.

|>RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

|> 12.1.1. Substances

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 13000 mg/l

> Espèce: Oncorhynchus mykiss Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 12340 mg/l

Espèce: Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h Autres lignes directrices

CEr50 = 275 mg/lToxicité pour les algues :

> Espèce: Chlorella vulgaris Durée d'exposition: 72 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

CE10 = 11.5 mg/l

Espèce: Chlorella vulgaris Durée d'exposition: 72 h

ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED (CAS: 68439-46-3)

CL50 = 12 mg/lToxicité pour les poissons :

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 5.4 mg/l

Durée d'exposition : 48 h

NOEC = 2.58 mg/l

Version: N°1 (26/04/2020)

ORAPI HYGIENE.

CARELYS® ARGONET + NETT DESODORISANT 20ML - 13603

Date: 26/04/2020 Page 10/12

Révision : N°6 (26/04/2020)

Durée d'exposition : 21 jours

Toxicité pour les algues : CEr50 > 8.9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC = 8.9 mg/lDurée d'exposition: 72 h

CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

Toxicité pour les poissons : 0.01 < CL50 <= 0.1 mg/l

Facteur M = 10

Durée d'exposition : 96 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

|> 12.2.1. Substances

CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

Biodégradation: Rapidement dégradable.

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Rapidement dégradable. Biodégradation:

ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED (CAS: 68439-46-3)

Biodégradation: Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED (CAS: 68439-46-3) Facteur de bioconcentration: BCF < 800

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

log Koe = -0.3Coefficient de partage octanol/eau :

BCF = 0.66Facteur de bioconcentration:

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Version: N°1 (26/04/2020) ORAPI HYGIENE.

CARELYS® ARGONET + NETT DESODORISANT 20ML - 13603

Date: 26/04/2020 Page 11/12

Révision: N°6 (26/04/2020)

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

>RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|> - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2020/217 (ATP 14)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

|> - Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- parfums
- agents conservateurs

didecyldimonium chloride

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

|>RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

|> Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Version: N°1 (26/04/2020)

ORAPI HYGIENE.

CARELYS® ARGONET + NETT DESODORISANT 20ML - 13603

Date: 26/04/2020 Page 12/12

Révision: N°6 (26/04/2020)

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

|> Abréviations :

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

GHS05: Corrosion.

PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: Très persistante et très bioaccumulable. SVHC: Substance of Very High Concern.